

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
DEPARTEMENT  
Pyrénées-Orientales

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	5	5

<b>Date de la convocation</b>
25 mars 2026

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet</b>
<b>Elections des délégués au Pays Pyrénées Méditerranée</b>

Délibération 2026/013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

**Séance du :** 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Et le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc de BESOMBES-SINGLA, Maire.

**Présents :** Marc de BESOMBES-SINGLA, François TUBERT, Thérèse BIDARD, Stéphane DOUBIN, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA

Monsieur Stéphane DOUBIN a été nommé secrétaire

**ELECTIONS DES DELEGUES AU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la commune au Pays Pyrénées Méditerranée.

Le Conseil procède à la désignation, au vote, au scrutin secret et à la majorité absolue, de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants :5
- Suffrages exprimés :5
- Majorité absolue : 3

**DELEGUES TITULAIRES :**

ont obtenu :

Marc de BESOMBES-SINGLA : 5 voix

Thérèse BIDARD : 5 voix

En conséquence, Marc de BESOMBES-SINGLA et Thérèse BIDARD sont élus délégués titulaires.

**DELEGUES SUPPLEANTS :**

Ont obtenu :

Stéphane DOUBIN : 5 voix

Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA : 5 voix

En conséquence, Stéphane DOUBIN et Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA sont élus délégués suppléants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



M. de BESOMBES SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-préfecture de CERET le et  
Publication ou notification du

**REÇU LE :**  
**22 AVR. 2026**  
**SOUS-PRÉFECTURE**  
**DE CÉRET**